



# BUGEYSUD

Cercle de qualités

## Fiche déclarative préalable au contrôle de conception

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif.

### Coordonnées du SPANC :

**Communauté de communes Bugéysud**

34, Grande Rue – BP 3

01301 BELLEY CEDEX

**Tel : 04 79 81 41 05 – Ligne directe : 04 79 81 11 33**

Mail : [spanc@ccbugeysud.com](mailto:spanc@ccbugeysud.com)

Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- **Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné**
- **Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution**

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC. Le contrôle de conception est soumis à une redevance de 150 € TTC.

Le contrôle de bonne exécution est soumis à une redevance de 150 € TTC.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : [www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr](http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr) et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

## VOLET 1 - Informations générales

---

### ► NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de permis de construire **d'une construction neuve**
- d'une demande de permis de construire **d'une construction déjà existante**  
(transformation, agrandissement)
- de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire

### ► COORDONNEES DU PROPRIETAIRE

Nom, prénom :			
Date de naissance :		à	
Adresse :			
CP :		Commune :	
Téléphone :(s)		Courriel :	@

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du propriétaire)

Adresse :			
CP :		Commune :	
Références cadastrales : (section et numéro)			

## VOLET 2 – Caractéristiques du projet

### ► CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?  Oui  Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ?  Oui  Non

Détail des éléments qui seront conservés: \_\_\_\_\_

### Maison d'habitation individuelle

#### Type de Résidence

Principale  Secondaire  Location  Autre (préciser : \_\_\_\_\_)

❖ Combien de **pièces principales\*** (PP) la construction compte-t-elle ? \_\_\_\_\_  
(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales\* après travaux)

\* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

**Cas particulier** : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base une étude particulière devra obligatoirement être fournie.

### Autres immeubles

(Locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ? \_\_\_\_\_

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ personnes

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu) ? \_\_\_\_\_ EH

### ► MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Adduction publique

Alimentation privée - Merci de préciser par quel moyen (puits, forage, etc.) : \_\_\_\_\_

**Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ?**

Oui  Non

*N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine*

Si oui : - l'ouvrage est-il déclaré ?

Oui  Non

*N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.*

- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?  Oui  Non

- la distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ?

Oui  Non

*N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.*

## ► COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ?  Oui  Non

N.B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

## ► CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Etude de sol spécifique et définition de filière réalisée?  Oui  Non



N.B. : il a été décidé par délibération du 18 octobre 2011, de rendre obligatoire l'étude de définition de filière à la parcelle. Elle devra donc être jointe au présent dossier.

Surface totale : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> Surface disponible pour l'installation : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

• Pente existante :  < 5 %  de 5 à 10 %  > 10 %

• Terrain inondable :  Oui  Non  Ne sais pas

N.B. : si oui, une dalle d'amarrage est nécessaire.

## ► CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETEE



**IMPORTANT : la présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle.**

<b>1 - Installations avec dispositif de traitement par le sol ou massif reconstitué</b> <input type="checkbox"/> Prétraitement <input type="checkbox"/> Traitement	<b>2 - Filières agréées</b>
3 - <input type="checkbox"/> Toilette sèche	
4 - <input type="checkbox"/> Dispositifs annexes éventuels	
5 - <input type="checkbox"/> Rejet d'effluents traités	

# 1 - INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUÉ

## Prétraitement

### Bac à graisses :

- 200 litres (eaux de cuisine)  500 litres (toutes eaux ménagères)
- Autre volume : ..... litres

N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.

### Fosse toutes eaux                      Volume : ..... m<sup>3</sup>

N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur

- Est-il prévu d'immobiliser la fosse par une dalle d'amarrage ?                       Oui  Non
- Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition ?                       Oui  Non

### Pré filtre (décolloïdeur)                      Volume : ..... m<sup>3</sup>

Est-il intégré à la fosse ?  Oui  Non  Ne sais pas

### Ventilation

- une **ventilation primaire** (avant la fosse) en prolongation de la colonne de chute des eaux usées vers le toit.
- une **ventilation secondaire** (après la fosse) remontée 40 cm au dessus du faitage et munie d'un extracteur statique ou éolien.

## Traitement secondaire

### Épandage par le sol en place

#### Tranchées d'épandage

Nombre de tranchée(s) \_\_\_\_\_ x Longueur d'une tranchée \_\_\_\_\_ m = **Longueur totale** \_\_\_\_\_ m  
Largeur d'une tranchée = \_\_\_\_\_ m

### Épandage par un massif reconstitué

#### Lit filtrant vertical non drainé

#### Lit filtrant drainé à flux horizontal

#### Filtre à sable vertical drainé

Longueur = \_\_\_\_\_ m                      Largeur = \_\_\_\_\_ m  
Surface = \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>                      Profondeur = \_\_\_\_\_ m

#### Tertre d'infiltration

Hauteur = \_\_\_\_\_ m

Longueur à la base = \_\_\_\_\_ m

Largeur à la base = \_\_\_\_\_ m

Longueur au sommet = \_\_\_\_\_ m

Largeur au sommet = \_\_\_\_\_ m

## Distance réglementaire

Distance entre la filière et : L'habitation : \_\_\_\_\_ m  
Les limites de parcelle \_\_\_\_\_ m  
Les arbres : \_\_\_\_\_ m

*N.B. : la filière d'assainissement doit se trouver à 5 mètres de l'habitation, 3 mètres des limites de propriété et 3 mètres de tous arbres.*

## 2 - INSTALLATIONS AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT : FILIERES AGREEE

---

**Massif filtrant compact (Zéolithe, laine de roche, copeaux coco,...)**

Surface de filtration = \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

**Micro station**

**Filtre planté**

Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément : \_\_\_\_\_

Modèle : \_\_\_\_\_

Numéro d'agrément : \_\_\_\_\_

Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : \_\_\_\_\_ EH

## 3 – TOILETTE SECHE

---

**Fèces seul**

**Fèces + urine**

Volume prévu : \_\_\_\_\_ litres

*Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement et l'évacuation des eaux ménagères.*

Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) : \_\_\_\_\_

## 4 – DISPOSITIFS ANNEXES EVENTUELS

---

**Chasse Automatique** (chasse à auget, auget basculant)

Volume de la bûchée : ..... L

**Pompe ou système de relevage**

Volume du poste : ..... L

Usage :  Eaux brutes  Eaux prétraitées  Eaux traitées

Présence d'une ventilation :  Oui  Non

Présence d'une alarme :  Oui  Non

## 5 – REJET D'EFFLUENTS TRAITÉES

### Par infiltration dans le sol en place

#### Tranchée(s) d'infiltration

Nombre de tranchée(s) \_\_\_\_\_ x Longueur d'une tranchée \_\_\_\_\_ m = **Longueur totale** \_\_\_\_\_ **ml**

### Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (joindre obligatoirement une autorisation de rejet)

*N.B. : solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu*

**Fossé existant** : préciser le type d'exutoire du fossé (si connu) : \_\_\_\_\_  
*Propriétaire/gestionnaire* : \_\_\_\_\_

**Cours d'eau, mare, étang, etc.** : nom (si connu) : \_\_\_\_\_  
*Propriétaire/gestionnaire* : \_\_\_\_\_

**Réseau d'eaux pluviales** préciser le type d'exutoire du réseau (si connu) : \_\_\_\_\_  
*Propriétaire* : \_\_\_\_\_

### Par rejet dans un puits d'infiltration (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique et une autorisation communale)

## PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE

- Copie de l'Étude de définition de filière
- Plan de situation au 1/25 000
- Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle
- **Le cas échéant, accord du propriétaire de l'exutoire** (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).

## ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

- À informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées) ;
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature :